

CREANCIER SAISSANT

*www.jurantiel.com, par **OMBOLO MENOGA Pierre Emmanuel***

Créancier à l'origine de la procédure de saisie et qui se prévaut d'un droit de créance contre la personne tenue à exécution en qualité de débiteur. Le créancier saisissant peut recevoir lui-même le paiement ou désigner un mandataire pour y procéder. Comparer **Débiteur saisi**.

Par **OMBOLO MENOGA Pierre Emmanuel**